Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_056-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_056

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Ressources Humaines

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Mise à disposition partielle de services de la commune de Vidauban à la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour l'entretien de la base de loisirs

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Richard STRAMBIO, Frédéric MARCEL, Alain HAINAUT, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_056-DE

L'étude de développement touristique ayant pointé l'insuffisance d'équipements de loisirs de type nature / sport / détente en Dracénie, la Communauté d'Agglomération Dracénoise aménage, à proximité d'une de ses entrées de territoire à Vidauban, une base de loisirs favorisant les activités de pleine nature.

Située à proximité du fleuve de l'Argens, cette base de loisirs s'étend sur un espace de 8 hectares. Elle comprendra un plan d'eau d'une superficie de 2 hectares au sein duquel deux îles seront créées :

- l'île « scène », équipée d'un espace scénique, accueillera des manifestations festives et culturelles,
- l'île « zen », propice à la promenade et la détente.

Autour du plan d'eau, les usagers se promèneront et pratiqueront des activités sportives et ludiques. Plusieurs aires de jeux seront également destinées aux enfants :

- jeux d'eau (plaine de jeux aqualudique d'environ 100 m²),
- jeux d'équilibre et de découverte (toile d'araignée balançoires, jeux bateau pirate, toboggans…).

Des terrains de pétanques et des tables de ping-pong compléteront cette offre ludique.
Enfin, une loge de gardien sera positionnée à l'entrée de la base ; celle-ci disposera de toilettes publiques accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

La date prévisionnelle de livraison et d'ouverture de l'équipement est fixée au mois de juin 2017.

Pour entretenir cet espace de manière efficiente et assurer ainsi aux usagers un service de qualité, il est proposé de s'engager dans une démarche mutualisée, et plus précisément de solliciter les services techniques de la commune de Vidauban par le biais d'une convention de mise à disposition partielle des services municipaux (cf. annexe) avec effet au 1er juin 2017.

Dans ce cadre et dans un souci de proximité, les missions d'entretien (espaces verts, jeux, collecte des déchets, …) sont confiées à la commune de Vidauban. Les fluides (eau, électricité, ASA,...) sont à la charge de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

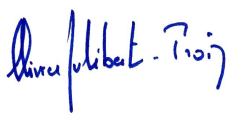
Les frais de fonctionnement du service sont remboursés par la Communauté d'Agglomération Dracénoise à la commune de Vidauban aux frais réels, selon les modalités définies dans la convention.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Urbanisme et droit des sols - Sport réunie le 4 avril 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération :

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle de services ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre par l'ensemble des moyens nécessaires.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.